

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAGORCE
SEANCE DU 13 MAI 2025 à 20h30**

Présents : M. Bernard CHEVILLIAT, Mmes Marie-Laure GONTRAND Marianne PAILLERON, MM. Hervé OZIL, Patrick ASTIER.
Mmes Sylvie CANTA, Hélène BERTRAND, Michelle FROMONT, Laurence HOTTE, Sidonie JABBOUR, MM. Denis ROUME, Gwenaël CHAZOT, Nordine BOUZRAA, Cyrille PONSOT.

Absents : M. David ALBRAND qui donne procuration à M. Bernard CHEVILLIAT.

Mme Laurence HOTTE est élue secrétaire de séance.

COMPTES RENDUS CONSEILS PRÉCÉDENTS

Le procès-verbal du conseil municipal du 03 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE 2 COMMUNE

Une facture du SDE concernant le paiement en annuités des travaux d'électrification est arrivée en mairie pour un montant de 2 477 €.

Désignation	Diminution sur crédits dépenses	Augmentation sur crédits dépenses
D 21534-27 : Aménagements divers		2 477,00 €
D 2188-23 : Acq mat et mob divers	2 477,00 €	
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles	2 477,00 €	2 477,00 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE 1 EAU

Changement du n° de l'opération remorque, sans impact financier.

Équilibre chapitre 040 et 042.

Désignation	Diminution sur crédits dépenses	Augmentation sur crédits dépenses
D 6156 : Maintenance		80,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		80,00 €
D 023 : Virement à section investis.		0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investis.		0,00 €
D 6811 : Dot. aux amort./immo. incorp.	80,00 €	
TOTAL 042 : Opérations d'ordre entre section	80,00 €	
D 2182-23 : ACHAT REMORQUE		6 000,00 €
D 2182-46 : REMORQUE	6 000,00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	6 000,00 €	6 000,00 €
R 021-100 : OPERATIONS NON AFFECTEES		0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		0,00 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE 1 ASSAINISSEMENT

Augmentation crédits dépenses pour diagnostique d'assainissement.

Désignation	Diminution sur crédits dépenses	Augmentation sur crédits dépenses
D 61523 : Réseaux		2 656,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		2 656,00 €
D 022 : Dépenses imprévues (fonct.)	2 656,00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues fonct.	2 656,00 €	
D 2031-23 : DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT		20 000,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations corporelles		20 000,00 €
D 2313-22 : STATION EPURATION VILLAGE	20 000,00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	20 000,00 €	

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

DÉLIBÉRATION RÉGIME INDEMNITAIRE

Le contrôle de légalité a demandé de modifier la dernière délibération. Le comité social du centre de gestion a donné un avis favorable le 17 avril 2025 aux modifications apportées.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la présente délibération concernant le RIFSEEP.

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE : CDD

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir au Maire pour recruter durant son mandat, des CDD :

- CDD de remplacement L332-13
- CDD accroissement temporaire d'activité art. L332-23 1^{er}
- CDD accroissement saisonnier art. L332-23 2^e
- CDD Commune de moins de 2 000 habitants art. L332-8 6^e dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité.

Le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal de l'exercice de ce pouvoir.

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE : MONTANT DES MARCHÉS, ACCORDS-CADRES OU BONS DE COMMANDE

Vu la délibération DE_2025_36 du 03 mars 2025.

Selon l'article L2122-22 du CGCT.

Le Conseil municipal décide de modifier en ce sens le point n°4 dans la liste des délégations données à M. le Maire, pour la durée de son mandat :

4°) De Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ou bons de commande, dans les limites d'un montant de 10 000€ ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide cette modification.

TRAVUX SUR MUR RUE DES ÉCOLES

Le mur bordant la rue des Écoles est en très mauvais état. Des devis ont été demandés, celui de l'entreprise SARL Olivier Richard d'un montant de 14 007 € HT (16 808,40 € TTC) est le moins élevé.

Ce mur est dangereux car trop bas, il ne répond pas aux normes de sécurité. Il sera entièrement reconstruit. Le chantier aura lieu à l'automne.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide ce devis.

AUTORISATION AU MAIRE POUR SOLLICITATION D'UN BARNUM GRATUIT À LA RÉGION

La Région Auvergne-Rhône-Alpes met en place un dispositif d'aide pour l'obtention de barnums. Ce dispositif vise à accompagner les collectivités dans l'acquisition de matériel facilitant la tenue d'événements en extérieur, au bénéfice des habitants.

Le barnum sera cédé à titre gratuit par la Région, dans la limite d'un par commune. La Commune s'engage à le stocker, l'entretenir et le mutualiser au maximum, à la destination exclusive des associations locales. Elle s'engage également à s'assurer pour tous les dommages lors de son utilisation, et à le maintenir en état, le cas échéant en remplaçant des éléments défectueux.

Le barnum devra être récupéré dans une des 12 antennes de la Région situées dans chaque département. Ce dispositif est ouvert à toutes les communes éligibles au « bonus ruralité » de la Région, c'est à dire les communes de moins de 2 000 habitants et situées hors métropoles.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter un barnum gratuit auprès de la Région.

AVIS SUR PLUI

Lors du vote du PLUi, plusieurs communes se sont abstenues, dont Lagorce. Des réserves sont donc émises, elles sont portées ci-dessous. Il est à noter que ces réserves ont majoritairement fait l'objet de sollicitations émises pendant la phase d'étude et qu'un délai raisonnable aurait permis de les étudier de façon plus concertée.

Réserves émises par la commune de Lagorce :

- Erreurs manifestes :
 - Conserver l'OAP à Tabias sur la parcelle F1118, aucune demande inverse n'ayant été formulée;
 - Sortir certains hameaux (Chassille, Silhols, Laccessas) des hameaux classés vernaculaires ; ces hameaux ayant été en partie urbanisés ces dernières années ne présentent plus la typologie de ce classement ;
- Revoir avec davantage de pertinence l'aménagement de certains hameaux, notamment :
 - Le hameau de Bourret en recalibrant de façon concertée l'urbanisation sans nécessairement imposer une OAP ;

- le quartier de l'Auche d'Ozil en intégrant la requalification de la cave coopérative dans le projet d'aménagement et dans les objectifs de mixité sociale ;
- Autoriser une modification partielle de la zone AP sur un secteur de moindre importance agronomique (parcelles F645, F961, F652...) afin de permettre l'installation d'un bâtiment agricole nécessaire au développement de l'activité d'un jeune agriculteur ;
- Finaliser, de façon raisonnée et limitée, la possibilité de changements de destination sur d'anciens bâtiments agricoles ;
- Finaliser des zonages d'emplacements réservés pour anticiper l'acquisition de foncier afin de geler l'emprise foncière concernée dans le but de réaliser à terme un projet précis (OAP) ;
- Modifier de façon très limitée et raisonnée des zonages actuellement constructibles, ainsi pour la prise en compte du desserrement des ménages ou pour autoriser une entreprise individuelle à pouvoir ajouter, dans la continuité du bâti, un bâtiment professionnel de surface réduite nécessaire à son activité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable sur le projet de PLUI comme arrêté en Conseil communautaire du 15 avril 2025, mais sous réserve express que soient prises en compte les remarques précédemment énoncées.

DIVERS

Descente vers l'école :

Après destruction des toilettes, le passage bien élargi est terminé et une main courante sera installée prochainement.

Bibliothèque :

La bibliothèque a été déménagée dans les délais, elle est prête à accueillir du public. Elle sera ouverte ce vendredi pour les enfants de l'école. Des panneaux seront installés ainsi qu'une boîte à clefs. Les agents du service technique ont déménagé deux classes. L'école et la bibliothèque sont séparées. L'inauguration aura lieu ultérieurement à l'automne.

Musée :

Le musée a ouvert avec une bonne fréquentation. Plusieurs élevages sont en cours, la boutique est prête.

Les travaux avancent concernant les problèmes d'infiltrations. On a constaté la présence d'une grosse fissure sous la terrasse, l'eau tombe sur le plancher et coule le long de la poutre IPN. Il faudra donc étanchéifier l'acrotère. Les travaux qui ont été faits ont permis de supprimer les infiltrations dans le bureau.

La toiture sera par la suite végétalisée afin de garantir l'étanchéité et d'offrir une plus belle perspective au musée.

Des panneaux ont été posés avec l'accent porté sur le terme de « musée vivant ».

Le musée sera ouvert du mardi au dimanche en juillet / août.

Tous les prix de la boutique ont été révisés en raison d'un mode de calcul de marge erroné et pénalisant dans le passé et un plus bel assortiment d'articles a été réalisé afin de dynamiser la part commerciale.

La municipalité précédente avait prévu une transformation partielle de l'étage (bibliothèque et salle informatique et associative) et l'installation du laboratoire de préparation de la nourriture des vers en partie basse. Ce projet n'a pas obtenu la DETR prévue par l'équipe précédente et il est donc ajourné au vu de son coût et du déménagement de la bibliothèque dans les locaux de l'école. Une subvention de la Région avait été accordée pour ce projet, il faut donc décider ce qu'il en sera fait.

Signalétique du village :

Dans l'idéal, le travail sur la signalétique devrait être terminé pour fin juin. Beaucoup de panneaux sont à revoir ou à reprendre.

Zone de Peyrouse :

Le tracé du chemin d'accès piétons reste à déterminer. L'ancien tracés sous une maison est contesté par certains riverains.

Grand Site de France :

Le SGGA a défini 6 ou 7 espèces animales emblématiques qui vont être mises en valeur via un affichage de dessins dans le village, sur des maisons définies. Le support est biodégradable.

WC public :

Le WC public a été remis aux normes, il est actuellement en service à côté de la Crypte. Le service technique doit réaliser la dalle, un bardage bois va être réalisé pour le rendre plus conforme à l'esthétique du village.

Limitation de vitesse :

Un radar pédagogique clignotant va être installé à l'entrée sud du village.

Arbre de la Laïcité et de la Paix :

Le projet est reporté à septembre.

Travaux de voirie :

Les chemins de l'impasse de Lecessas, du Torrent et de Merlet ont été refaits par l'entreprise Reynouard. De petits trous se forment avec la pluie, il faudra en surveiller l'évolution.

Le passage de l'épaveuse est prévu sur 90 heures par la Communauté de Communes, intervention de l'entreprise Reynouard. Le prix a augmenté cette année. Certains carrefours peuvent être dangereux ; s'il y a urgence, il faut le signaler et déjà nos services sont intervenus en plusieurs lieux.

Le croisement entre la route de la Vallée de l'Ibie et la route de Vallon est dangereux. Le Département doit intervenir.

Un goudronnage va être réalisé à Bourret pour réparer la chaussée effondrée et mieux canaliser l'eau. Le chemin de Charoussas va être goudronné, ainsi qu'une partie du début du chemin des Termes depuis le croisement. Ces opérations sont prévues pour le 06 juin.

Service technique :

Les deux agents qui se chargent du débroussaillage sont en arrêt prolongé. Une personne sera donc embauchée pour un mois, à raison de 16h hebdomadaires, à partir de lundi prochain.

Projet immobilier :

La mairie va porter le projet de réhabiliter les 230 m² à l'étage de la mairie, qui permettrait la création de quatre appartements avec deux entrées séparées, avec l'idée sous-jacente de faire venir plus d'enfants à l'école (actuellement 78 enfants prévus) afin de permettre la réouverture à moyen terme d'une 4^e classe.

Une DETR (dotation de l'État) peut être envisagée. Les loyers paieraient l'emprunt immobilier. On prévoit une étude par un architecte à l'automne, même si les travaux ne seront lancés que plus tard.

Signalisation :

Les panneaux de signalisation pour la limitation de tonnage à 3,5t et de vitesse à 30km/h sur la vieille route de Lagorce sont arrivés ce jour.

M. Rancurel propose de mettre à disposition son talus pour consolider la pose.

Pont des Terriers :

Le pont des Terriers se trouve dans un état préoccupant, les travaux auront lieu en novembre, car c'est une période moins pénalisante pour couper la route. Une réunion aura lieu avec les riverains. Le pont sera fermé durant au moins trois semaines.

Le coût est élevé, il faudra faire des demandes de subvention auprès de la Région et du Département.

Le passage sera dans un premier temps interdit aux plus de 3,5t. Les agriculteurs seront prévenus.

Chemins :

Les chemins du Coulet, du Pouzari et de la Bise sont en cours de réfection.

Le Maire lève la séance à 21h47.

Le Maire demande s'il y a des questions dans le public. Pas de question.

Le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal et les personnes présentes.